Conseil d'école Louis Babin du 2 Avril 2012

Etaient présents à cette réunion :

- Patrice Ducrou, directeur de l'école,
- Mlles Faucheux, Barberon, Viandier, Mmes Legroux, Delaunay, Traore, enseignantes
- M Prudhomme, conseiller municipal, mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon
- Mmes Ledoux, Znenda, Balat et M.Guinée, délégués parents d'élèves AGPE
- M.Obame excusé

1) Projet environnemental ECO ECOLE:

Une réunion du comité de suivi a eu lieu en mars. Le compte-rendu est en ligne sur le site de l'école. En avril, deux semaines d'actions pour les élèves ont été mises en place afin de réduire la consommation d'énergie. Les élèves sont amenés à proposer un éco-code pour rendre compte de leurs actions en faveur de l'environnement. Une nouvelle demande de labellisation est en cours pour l'année 2012 et nous aurons le résultat d'ici fin mai. Dans le cadre de ce projet, deux classes de l'école ont été équipées par la Mairie de luminaires nouvelle génération présentant une économie d'énergie de 30% par rapport aux luminaires actuels, mais aussi de grandes possibilités de réglages d'ambiance et d'intensité pour améliorer les pratiques de classe.

2) Projet fresque dans la cour:

L'ensemble des classes de l'école participe à un projet « Arts Plastiques » avec l'intervention de divers artistes (peintre, sculpteur, céramiste) dont le responsable est J.P. BOQUEL. Le fil conducteur retenu est la vie de la cour de récréation au travers de multiples techniques. Les enfants ont déjà participé à une séance d'initiation. Deux autres séances sont prévues avant la réalisation finale du projet. La fresque sera inaugurée lors de la fête de fin d'année à l'occasion des 80 ans de l'école.
Le budget consacré à ce projet culturel est de 4 000 euros. Les subventions accordées par la mairie sont de 3035.10 euros. L'OCCE (office central de la coopération à l'école) subventionne le projet à hauteur de 875 euros et la coopérative scolaire prendra en charge le reliquat. Merci à ces deux partenaires majeurs de l'école.

3) Les récréations:

L'organisation des récréations est la suivante :

- une récréation commune à toutes les classes de 10h à 10h15.
- une récréation pour les CP, CE1, CM2b de 15h à 15h15.
- une récréation pour les CE1/CE2, CE2, CM1, CM2a de 15h20 à 15h35.

Les 2 enseignants de service sont vigilants quant à la surveillance de la cour dans son ensemble (recoins, wc, escaliers).
Chaque enseignant sensibilise ses élèves à la dangerosité de certains jeux de cour. L'approche est différente en fonction de l'âge des enfants et de leurs préoccupations.
Une nouvelle campagne nationale sur la violence et le harcèlement à l'école, a été mise en place cette année pour les élèves de CM1/CM2.
La proposition de faire intervenir une association spécialisée dans la prévention des jeux dangereux est retenue.

4) Repas à la cantine:

Les repas suivent un plan alimentaire mensuel, intégrant du poisson deux fois par semaine, sans journée fixe. Certains parents d'élèves soulèvent le problème des menus établis suivant des convictions religieuses. Si certaines sont admises, il est demandé alors un respect de

toutes les croyances incluant toutes les coutumes alimentaires : pas de porc pour les enfants musulmans, du poisson le vendredi pour les enfants catholiques.

5) Matériel scolaire :

Il a été constaté des disparitions de matériel scolaire pendant les études dirigées (et occasionnellement sur le temps scolaire). Les parents sont invités à signaler aux enseignants toute disparition. Chaque soir, au moins un enseignant de l'école est présent sur une des études. Une charte de comportement a été établie et la vigilance se poursuit. Les parents des élèves ne respectant pas les règles spécifiques de l'étude sont contactés par la Mairie qui peut être amenée à exclure un élève si les avertissements répétés n'étaient pas suffisants.

6) Facturations d'études :

Des erreurs de pointage ou de lecture du tableau de présences peuvent entraîner des erreurs de facturation. Dans ce cas, les parents doivent faire une réclamation auprès du service enfance de la mairie. L'erreur sera alors réparée.

7) Mesures de carte scolaire :

L'Ecole Louis Babin est soumise à une mesure de fermeture différée d'une classe à la rentrée prochaine, sous réserve d'une baisse avérée des effectifs. Le seuil de fermeture est de 186 élèves. La Mairie transmet en temps réel les inscriptions en cours. Un changement de secteur scolaire a été voté récemment. Les logements à venir des Gournais sont en cours de pointage et nous sommes plutôt confiants. Les délégués de parents d'élèves remercient vivement la mobilisation des parents courant février. Les parents d'élèves restent attentifs aux mesures de carte scolaire et sauront se remobiliser, si nécessaire.

8) Salon du livre de Jeunesse :

Les 8 classes de l'école ont pu visiter le salon et 4 d'entre elles ont accueilli un auteur ou un illustrateur. 2 classes de l'école ont participé à un concours :

- 1 er prix en arts plastiques pour le CPb, classe de Mlle Barberon
- 1er prix d'écriture pour les CM2 A, classe de Mlle Faucheux.

Près de 7 000 personnes ont été accueillies sur le salon dont 3 000 enfants.

9) Bilan du loto :

Le loto fut une réussite et a généré un bilan financier à nouveau très positif.

10) Fête de l'Ecole :

Elle aura lieu le 23 juin 2012 qui est comme chaque année un moment fort et très convivial. Une réunion d'organisation aura lieu et les parents désirant aider sont bienvenus.

Le troisième conseil d'école aura lieu le 14 Juin.

Compte rendu effectué avec l'aide de l'équipe enseignante.

Le Directeur

Patrice DUCROU